



## Répartition créances après redressement

-----  
Par philac

Bonjour et merci de m'accueillir sur votre Forum.

Je suis le gérant d'une SCI qui attend avec impatience le paiement d'une vieille créance relativement conséquente par le liquidateur en charge du redressement.

A ce stade tout semble en ordre et les fonds sont disponibles mais notre débiteur a déposé un recours gracieux tardif auprès de l'administration fiscale, ce qui a pour effet de geler les paiements pour tous les créanciers.

Nous avons interrogés le liquidateur avec insistance et il nous a délivré cette information, je cite: "Je vous informe que le pacte 2019 va être réglé dans les prochains jours".

Ce message est certainement très encourageant mais que veut-il dire?

Je remercie d'avance la personne qui aura la gentillesse de nous renseigner.